



Le propriétaire a changé la date du bail

Par **seblin**, le **08/10/2010** à **10:22**

Bonjour,

J'ai signé un bail avec l'agence qui est mandatée par le propriétaire, pour entrer dans l'appartement le 18 novembre.

Le problème est que je n'ai pas récupéré mon exemplaire et que maintenant l'agence me dit que le propriétaire souhaite que nous rentrions le 1 novembre car il ne souhaite pas attendre plus longtemps et l'agence veut nous faire signer un autre bail.

Que puis-je faire ? A t-il le droit de jeter l'ancien bail ?

Souhaitant cet appartement, je ne vois pas d'autre choix que d'accepter de re-signer un nouveau bail pour une entrée le 1 novembre...

Par contre, des travaux étaient prévues par l'agence avant notre entrée dans l'appartement, comment puis-je indiquer noir sur blanc qu'il faut que tout soit terminé avant le 1 novembre ?

J'espère que quelqu'un pourra m'aiguiller sur ce point.

Par avance merci

Cordialement

Par **mimi493**, le **08/10/2010** à **11:42**

Tant que le bailleur n'a pas signé le bail, ce dernier n'existe pas.

Donc le bail signé uniquement par vous n'a aucune valeur tant qu'il n'est pas signé par le bailleur.

Concernant les travaux, le bailleur est tenu de donner un logement en bon état des réparations locatives. Vous faites faire un EDL d'entrée scrupuleux, détaillés (sinon, refusez

de le signer, et mandatez un huissier), permettant d'exiger les travaux. C'est tout ce que vous pouvez faire